

# Chambre des Représentants.

---

---

SESSION DE 1876-1877.

---

COMMISSION DES PÉTITIONS DU MOIS DE MAI.

---

PÉTITION SUR LAQUELLE IL SERA FAIT RAPPORT.

---

M. VANDER DONCKT, *rapporteur*.

Numero  
du registre des  
pétitions.  
8744.

Par pétition sans date,

Des élèves en pharmacie à l'université de Bruxelles demandent que la loi sur la collation des grades académiques, soit appliquée par la commission d'entérinement dans le sens établi en avril 1876, à savoir que le stage pharmaceutique peut être fait après l'obtention du diplôme de pharmacien et que les matières sur lesquelles l'élève a satisfait dans un examen, ne peuvent plus faire l'objet d'un nouvel examen si cet élève change la direction de ses études. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

---